

N° 534. — DÉCISION portant mandatement au profit de M. Frogier, ancien chef du Service des Travaux publics, d'une somme de 2,685 francs.

(Du 31 décembre 1901.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie ;

Vu les prévisions inscrites au budget local de Tahiti et Moorea, exercice 1901, pour les travaux d'étude concernant l'établissement d'un tramway ou chemin de fer sur route entre Papeete-Taravao ;

Attendu que les études dont il s'agit avaient été faites, de Papeete à Mataiea, en grande partie en dehors des heures de service par M. Frogier, alors conducteur des Ponts et Chaussées ;

Que ce travail important a entraîné pour son auteur des débours assez considérables dont il n'a pas été remboursé ;

Attendu qu'il aurait été nécessaire de faire actuellement ces études si elles ne l'avaient déjà été par M. Frogier ;

Qu'il est équitable de prendre pour base du calcul de la rémunération à payer à M. Frogier le prix qu'a coûté, par kilomètre, le travail similaire exécuté entre Mataiea et Taravao par M. l'Officier d'Administration d'Artillerie Marcillac, non compris sa solde et ses indemnités de déplacement ;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

**DÉCIDE :**

Art. 1<sup>er</sup>. Une somme de deux mille six cent quatre-vingt-cinq francs sera mandatée au profit de M. Frogier, ancien Chef du Service des Travaux publics, actuellement en retraite.

Cette dépense sera imputée sur le crédit de 10,000 francs inscrit au budget du Service Local de Tahiti et Moorea, Chapitre 7, article 1<sup>er</sup>, exercice 1901, pour travaux d'étude concernant l'établissement d'un tramway ou chemin de fer sur route entre Papeete et Taravao.

Art. 2. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 31 décembre 1901.

Signé : EDOUARD PETIT.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général,

Signé : HENRI COR,